



La petite enfance dans la cour des grands

UNE POLITIQUE ET DES MÉTIERS
À REDÉCOUVRIR

La petite enfance dans la cour des grands

UNE POLITIQUE ET DES MÉTIERS
À REDÉCOUVRIR

Jérôme BONNEMAISON

PRÉFACE DE JEAN EPSTEIN



DUNOD

Illustration de couverture : Rachid Marai
Maquette couverture : Misteratomic
Maquette intérieure : Jocelyne Massé
Composition : Publilog

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2016
11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN 978-2-10-075647-6

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

Préface. Jean Epstein	7
Introduction. Sortir du préjugé passivement gestionnaire	13
Partie 1 Maîtriser les outils d'une politique de la petite enfance	17
Chapitre 1. Qu'est-ce que « la petite enfance » ?	19
Chapitre 2. La répartition des rôles dans la grande famille de la petite enfance	27
Chapitre 3. Parlons argent...	45
Chapitre 4. De nouveaux acteurs : le secteur privé, les services	55
Chapitre 5. Les métiers de la petite enfance	59
Chapitre 6. L'éventail des modes de gardes	63
Chapitre 7. L'accompagnement à la parentalité	75
Chapitre 8. La notion d'accueil atypique	77

Conclusion	79
Partie 2 Bâtir une stratégie petite enfance pour son territoire	81
Chapitre 9. Que signifie « répondre à la demande » ?	83
Chapitre 10. Évaluer les besoins pour programmer des réponses	89
Chapitre 11. Prendre en compte les mutations sociales et diversifier son offre	107
Chapitre 12. La politique petite enfance, moyen privilegié d'une politique de la parentalité	119
Chapitre 13. Une politique de service mobilisant des humains avant tout	129
Chapitre 14. Du concept de « qualité » dans la petite enfance	135
Chapitre 15. Politique petite enfance, politique des lieux	143
Chapitre 16. Transformer la société en commençant du début	149
Conclusion. Vers une nouvelle alliance	153
Table des matières	157

PRÉFACE

Jean Epstein

EN quelques décennies, la société française s'est radicalement métamorphosée dans d'innombrables domaines, qu'il s'agisse de son aspect démographique (migration des populations rurales vers les grands centres urbains et, plus récemment, mouvement inverse des fameux « néo-ruraux » constitués souvent de populations jeunes avec enfants qui, pour des raisons économiques ou environnementales, rejoignent un cadre plus « campagnard »), ou de son volet sociologique, notamment du fait du changement des rapports hommes/femmes.

Ceci étant lié à l'expansion énorme et extrêmement rapide du travail féminin. À titre d'exemple, le nombre de mères de deux enfants (et vivant en couple) qui travaillent à l'extérieur de leur domicile est passé de 24 % en 1970... à plus de 75 % en 1990 !

Ce phénomène qui, en soi, représente un net progrès social, a bien sûr soulevé d'emblée la question des modes dits « de garde » qui, dès lors, s'avérait indispensable et urgente à régler.

De là, la naissance, dès le début des années 1970, d'une politique familiale et petite enfance volontariste, promou-

vant un peu partout sur le territoire la création de structures d'accueil, à la fois quantitativement (pour s'efforcer de répondre au mieux à la demande) et qualitativement, en raison de la diversité nécessaire des réponses à apporter, face à l'égale diversité des besoins.

Pour cette raison, la France est, aujourd'hui encore, le pays d'Europe qui possède le plus grand nombre de modes d'accueil différents (crèches collectives, parentales et familiales, micro-crèches, multi-accueil, haltes-garderies, jardins d'enfants, assistantes maternelles, RAM, MAM, LAEP, PME, etc.) et de professions elles-mêmes différentes interagissant dans le champ de la petite enfance.

Ainsi, cette opportune et rapide réorientation de la politique petite enfance n'a pas été sans avoir des incidences sur de multiples questions sociétales, dont le taux de natalité en France qui, même s'il est depuis quelques années en léger recul, continue actuellement à faire pâlir d'envie bon nombre de nos voisins !

Toutefois, je n'oserais pas dire que les « meilleures choses ont une fin » mais, visiblement, au cours de cette dernière décennie, on voit fortement se dessiner, de manière de plus en plus précise, l'ombre de la crise économique sur ce tableau idyllique, alourdissant, par exemple, les charges des élus locaux pour ce qui est, entre autres, du domaine de la petite enfance qui, rappelons-le, n'a rien d'obligatoire. D'où leur tentation croissante de confier leurs structures d'accueil au secteur privé (sous forme de « délégation de service public »), c'est-à-dire au monde de la marchandisation... au risque de générer rapidement une nette inégalité sociale quant à l'accès possibles aux modes de garde.

À la décharge des élus, il faut reconnaître que ce secteur « marchand » dispose assez souvent, hélas, de redoutables commerciaux extrêmement persuasifs !

Par ailleurs, c'est précisément ce même phénomène de crise qui nous permet d'entendre de plus en plus parler de « taux de remplissage » en crèche ou de voir se multiplier à l'infini des missions de cet outil fabuleux et rare nommé la « Protection maternelle et infantile », sans pour autant voir augmenter, et de loin, dans les mêmes proportions ses pouvoirs réels et les finances qui lui sont nécessaires, etc.

En clair, le thème de ce livre mérite de toute urgence d'être exploré, de façon constructive et responsable, d'autant que la trajectoire professionnelle de son auteur suffit à elle seule pour estimer la pertinence des constats et des propositions qu'il contient !

Je dois reconnaître, à ce propos, que, ayant la chance de travailler de manière régulière au Québec depuis une vingtaine d'années, je n'ai pu m'empêcher, en lisant cet ouvrage, de penser à un certain « parchemin » vu, à la fin des années 1990, dans le bureau de la ministre de la Famille, à Montréal. En effet, alors que nous échangeons avec cette femme politique, j'ai aperçu, au-dessus de sa tête, accroché au mur, ce parchemin sous verre sur lequel était inscrit : « Il coûte moins cher d'aider un enfant et une famille à se construire, plutôt que d'attendre qu'ils dysfonctionnent pour les soigner ! »

Aussitôt, je me suis empressé de faire part à mon interlocutrice de mon enthousiasme en déclarant : « Quel humanisme dans cette phrase ! » Mais bien mal m'en a pris car, en écho, elle m'a cloué le bec en me répondant : « Nous ne

sommes pas des humanistes, nous sommes des gestionnaires ! »... Et elle a poursuivi en m'informant que ce texte était affiché dans son bureau suite à une étude chiffrée qu'elle avait commandée à des financiers pour évaluer le plus précisément possible à combien revenait à son pays le problème des violences des jeunes, des conflits familiaux, etc.

Et, au terme de cette recherche, il est apparu de façon lumineuse que le fait d'agir de façon tardive sur l'ensemble de ces dysfonctionnements représentait un véritable gouffre financier, contrairement à la prévention, en amont (appelée au Québec la « prévenance » et dont la définition est : « faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul ») qui, mise en place sous forme d'accompagnements multiples dès la petite enfance (et même avant, au cours de la grossesse, à travers la « préparation à la parentalité »), se montre à la fois très efficace et, surtout, financièrement peu chère et donc très rentable, comparativement aux budgets consacrés au « curatif » !

Pour toutes ces raisons, lorsqu'il m'a été proposé de préfacier ce livre, j'ai accepté immédiatement, à la suite de la lecture de son manuscrit, car j'ai pu constater avec une joie réelle que Jérôme Bonnemaïson y soulevait une foule de questions d'actualité, toutes plus pertinentes les unes que les autres, qu'il avançait des arguments fondés et, surtout, qu'il proposait de nombreuses solutions innovantes et extrêmement concrètes pour que, au sein de notre société, les enfants et leurs familles ne soient pas de plus en plus considérés comme une unique source de dépense mais, avant tout, comme un réel investissement... tout comme, bien entendu, les différents professionnels de la petite